Mise en ligne : 2 octobre 2016.

Dernière modification: 9 novembre 2023.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD Hôtel Continental, puis Algéria, Alger

HOTEL CONTINENTAL (L'Écho d'Alger, 3 janvier 1920)

Tous les dimanches, à partir de demain : Déjeuner-Concert, de 11 h. 30 à 13 h. 30. Ptix : 10 francs (vin non compris). Restaurant à la carte.

M. Talandier ¹, directeur, s'étant assuré le concours de chefs de services venant de Paris, nous sommes certains que l'Hôtel Continental deviendra rapidement un but préféré de promenade pour les hiverneurs et les familles algéroises. Cuisine très soignée ; service de premier ordre ; orchestre Démanches et Debrosse.

HOTEL CONTINENTAL (Talandier, dir.) (*L'Écho d'Alger*, 11 février 1920)

Déjeuner-Concert des jeudi et dimanche, prix : 12 fr., vin non compris ; Service à la carte. Après-midi des mêmes jours : Thé-Concert, de 4 h. 30 à 6 h. 30, prix 5 fr. Cuisine soignée. Orchestre Demanche et Desbrosses. Prière de retenir les tables par téléphone 32-71.

S.A., 17 juin 1920.

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD Société anonyme (en formation) Capital : 1.550.000 francs CONVOCATION (La Dépêche algérienne, 20 juin 1920)

Les souscripteurs sont convoqués en deuxième assemblée constitutive, le vendredi 25 juin, à 4 heures 30, 2, rue de l'Abreuvoir [siège du Crédit industriel algérien], à l'effet :

- 1° Statuer, après lecture du rapport du commissaire sur l'approbation des apports en natures et leur rémunération, ainsi que sur les avantages particuliers prévus aux statuts ;
 - 2° Nommer les premiers administrateurs ;
- 3° Nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes pour le premier exercice et fixer le montant de leur rémunération ;
 - 4° Approuver les statuts et déclarer la société définitivement constituée ;
 - 5° Approuver toutes résolutions utiles.

¹ Henri Talandier : propriétaire de l'Hôtel de l'Oasis, Alger. Directeur de l'hôtel et du casino de Fort-de-l'Eau...

Les fondateurs : Ch. FOURNIER, Pierre GUIAUCHAIN, H. TAILANDIER.

Étude de Me LEYGONIE, notaire à Alger

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD (La Dépêche algérienne, 13 juillet 1920)

I. Suivant acte reçu par Me LEYGONIE, notaire à Alger, le dix-sept juin nul neuf cent vingt, 1° M. Fournier (Charles-Albert) propriétaire, demeurant à Alger, rue Marceau, 3 ; 2° M. Guiauchain (Pierre-Albert) 2, propriétaire, demeurant à Alger, rue Bourlon, n° 2 ; 3° Et M. Talandier (Henri), hôtelier demeurant à Alger, rue du Laurier, n° 2, ont établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier. — Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et sera régie par les lois en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

- Art. 2. Cette société prend la dénomination de Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord.
- Art. 3. Elle a pour objet : 1° L'achat et l'exploitation de l'Hôtel Continental, à Alger ;
- 2° Toutes opérations commerciales et financières mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social.
- Art 4. Le siège social est à Alger. Hôtel Continental. Il peut être transféré à tout autre endroit de la même ville par simple décision du conseil d'administration ou dans toute autre localité, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale prise conformément à l'article trente-neuf ci-après.
- Art. 5. La durée de la société est fixée à cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les présents statuts.
- Art. 6. M. Fournier, l'un des fondateurs, apporte à la société, avec le concours de M^{me} Bonnefond (Marie-Marcelline-Honorine), son épouse, qu'il autorise, demeurant avec lui à ce intervenante en s'obligeant ainsi que M^{me} Fournier solidairement entre eux toutes les garanties ordinaires et de droit.

DÉSIGNATION

A. Un terrain situé à Alger, Mustapha-Supérieur, commune, canton Sud et arrondissement d'Alger, de la contenance de neuf mille trois cent quatre vingt-treize mètres carrés cinq décimètres carres environ, figurant au plan cadastral sous le numéro 1230, section C et sur lequel se trouvent édifiées :

Premièrement. — Un vaste immeuble à usage d'hôtel, composé d'un corps de bâtiment centrai, élevé d'un rez-de-chaussée et de quatre étages, et de deux ailes élevées, l'une d'un rez-de-chaussée et de trois étages, et l'autre d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et de trois étages ;

² Pierre Guiauchain : fils de Georges Guiauchain, architecte, créateur de l'hôtel Saint-George. Frère de Jacques, architecte. Imprimeur éditeur, à Alger, commissaire aux comptes des Domaines de Darhoussa, administrateur délégué du Grand Hôtel d'Oran et de la Société algérienne des automobiles Renault ; administrateur de l'Hôtel Saint-George et de l'Alhambra de la rue d'Isly.

Deuxièmement. — Diverses dépendances élevées d'un rez-de-chaussée seulement, comprenant les cuisines, salles de fêtes, bars, etc.

Troisièmement. — Et un ensemble de constructions connues anciennement sous le nom de Villa Chauvé, de style mauresque, servant actuellement au logement du personnel et au service de la buanderie.

Le tout limité :

Au nord par la rue de la Solidarité et M. Artopœus,

À l'est et au sud-est par le boulevard Bon-Accueil,

Au sud encore par le boulevard Bon-Accueil;

Au sud-ouest par la propriété de l'Hôtel d'Orient,

Et à l'ouest par le chemin de Télemly.

Ainsi au surplus que les dits immeubles existent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs dépendances sans aucune exception ni réserve.

M. Fournier fait cet apport à la société pour une valeur de neuf cent mille francs.

B. Le fonds de commerce ou établissement qu'il exploite actuellement sous le nom d'Hôtel Continental dans les immeubles ci-dessus désignés.

Ce fonds comprend :

L'enseigne d'Hôtel Continental,

La clientèle, et l'achalandage attachés au dit fonds.

Les matériel, machines et objets mobiliers servant à son exploitation, tels qu'ils sont décrits en un inventaire dressé par le séquestre des anciens locataires en mil neuf cent quatorze lequel est demeuré ci-annexé aux présents statuts, après avoir été certifié véritable par les comparants et revêtu de la mention d'usage et sera enregistré en même temps.

Mais à l'exclusion de ce qui appartient en propre à ses anciens locataires, savoir : 1 ° la cave, deux automobiles et leurs accessoires ;

- 2° d'une chambre à coucher comprenant deux lits complets, une armoire à trois faces, une commode coiffeuse et une table de nuit, ces marchandises, matériel et mobilier n'étant pas compris dans l'apport.
- M. Fournier devra remplacer à ses frais le matériel ou mobilier enlevé ou disparu pendant la guerre par les réquisitions ou toute autre cause.
- M. Fournier fait cet apport à la Société pour une valeur de six cent cinquante mille francs.

La Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord aura la jouissance des immeubles et mobiliers apportés à compter du jour du versement du prix.

CONDITIONS

L'apport fait ci-dessus a lieu sous les conditions suivantes que la dite Société sera tenue d'exécuter et d'accomplir.

Elle prendra les immeubles sus-désignés ainsi que le mobilier dans l'état où le tout se trouvera le jour de sa constitution sans garantie aucune pour le bon ou mauvais état des constructions, vétusté, vices de constructions ou autres affectant les bâtiments ainsi que de contenance du terrain, la différence de mesure en plus ou en moins entre la contenance réelle et celle sus-exprimée excédât-elle, un vingtième devant faire le profit

ou la perte de la Société. Elle souffrira les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, qui peuvent ou pourront grever les dits immeubles, sauf à profiter de celles actives s'il en existe à ses risques et périls.

Elle continuera pour le temps qui en reste à courir et renouvellera les assurances contre l'incendie contractées avec les Compagnies ci-après, dans la proportion de un tiers pour chacune, savoir :

1° À la Compagnie française Le Phénix, dont le siège est à Paris, pour une durée de dix années expirant le vingt novembre mil neuf cent vingt-trois, suivant police n° 60.070 de l'agence d'Alger, en date du douze novembre mil neuf cent treize.

2° À la Compagnie La France, dont le siège est à Paris, rue de Grammont, n° 14, pour une durée de dix années expirant le vingt novembre mil neuf cent vingt-trois, suivant police n° 18.656 de l'agence d'Alger, en date du vingt novembre mil neuf cent treize.

3° Et à la Compagnie La Foncière, dont le siège est à Paris, rue de Grammont, n° 12, pour une durée de dix ans expirant le vingt novembre mil neuf cent vingt-trois, suivant police n° 8.032 de l'agence d'Alger, en date du guinze novembre mil neuf cent treize.

Elle exécutera à la place de M. Fournier, tous les traités et abonnements qui pourraient avoir été contractés pour le service de l'exploitation des dits immeubles et paiera les primes de cotisations des assurances sus-énoncées à leurs échéances exactes, les impôts, taxes et contributions de toute nature auxquels ces immeubles peuvent et pourront être assujettis.

Attribution à M. Fournier

En représentation de cet apport s'élevant à un million cinq cent cinquante mille francs.

Premièrement. — Il est attribué à M. Fournier sept cents actions entièrement. libérées de la présente Société, soit un capital de sept cent mille francs destiné à payer à due concurrence, la première partie de son apport, c'est-à-dire le terrain et les constructions de l'Hôtel Continental ou toute la partie immobilière de cet apport.

Deuxièmement. — Et. la Société versera à M. Fournier, au plus tard, dans le délai d'un mois à partir de sa constitution définitive, la somme de huit cent cinquante mille francs en numéraire, s'appliquant pour deux cent mille francs au solde, du prix d'acquisition des immeubles et pour six cent cinquante mille francs au fond de commerce.

.....

Article 7. — Le fonds social est fixé à un million cinq cent cinquante mille francs divisé en mille cinq cent cinquante actions de mille francs chacune, dont huit cent cinquante sont à souscrire en numéraire et .sept cents entièrement libérés à donner à M. Fournier comme il est dit à l'article six.

Article 9. — Le montant des huit cent cinquante actions à souscrire en numéraire est payable, savoir : le quart au moment de la souscription et le surplus aux époques et dans les proportions qui seront déterminées par le conseil d'administration.

II. — Suivant acte reçu par Me Leygonie, notaire à Alger, le dix-sept juin 1920, MM. Fournier, Guiauchain et Talandier ont déclaré :

1° Que le capital en numéraire de la société anonyme fondée par eux, sous la dénomination de SOCIETE DES GRANDS HOTELS DE L'AFRIQUE DU NORD, et s'élevant à huit cent cinquante mille francs représentés par 850 actions de mille francs chacune qui étaient à émettre en espèces a été entièrement souscrit par divers : 2° Et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au montant des actions par lui souscrites, soit, au total 212.500 fr. déposés a la Banque Cox et C° (France), limited, agence d'Alger.

.....

Premiers administrateurs

MM. Laffont Raymond, directeur de la Compagnie Générale Transatlantique à Marseille, quai de la Joliette ;

De Sérigny (Aymard), directeur de la même compagnie à Alger, rue de Strasbourg ;

Fournier (Charles), propriétaire à Alger, Hôtel Continental;

Talandier (Henri), hôtelier, à Alger, Hôtel de l'Oasis;

De Malglaive (Henri), industriel à Alger, chemin du Télemly;

Vinson (Jules) 3, industriel à Alger, rue Charras; De Polignac (Charles) 4, propriétaire, demeurant à La Bouzaréa ; Béard du Dézert 5, industriel à Paris, boulevard de Courcelles, 112; Et Guiauchain (Pierre), propriétaire à Alger, rue Bourlon, 8. Commissaire

M. Cornu, comptable, demeurant à Alger.

Étude de Me LEYGONIE, notaire à Alger

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD (La Dépêche algérienne, 19 mars 1921)

Capital porté de 1,55 à 2 MF pr l'émission de 450 actions nouvelles de 1.000 fr.

Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord Société anonyme au capital de 2.000.000 francs Siège social : Hôtel Continental, Alger

Assemble générale ordinaire du 26 novembre 1921 (La Dépêche algérienne, 6 novembre 1921)

Messieurs les actionnaires de la Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, Hôtel Continental, le 26 novembre courant, à 16 h.

Ordre du jour

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1920-21;
- 2° Rapport du commissaire aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1920-21 et fixation des bénéfices
- 4° Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 1921-22;
 - 5° Ratification de la nomination de deux administrateurs [Thibaud 6 et Tiné];
 - 6° Quitus à donner à un administrateur décédé et au conseil en fonctions ;
 - 7° Nomination d'un commissaire aux comptes et fixation de son indemnité ;
- 8° Autorisation à donner aux administrateurs en exécution de l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf ⁴ Charles de Polignac : secrétaire général de la Fédération des syndicats d'initiative de l'Algérie.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credagricomindus_algerien.pdf

³ Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur de sociétés. Voir encadré :

⁵ Louis Bréard du Dézert (1876-1962) : fils d'Auguste, inspecteur des contributions directes, et de Marie de Bussy. Marié en 1901 avec Cécile de Bernardières, nièce du publiciste catholique Louis Veuillot, remarié en 1912 avec Paule Dreyfus. Dont Françoise (mariée à Georges Regnault, polytechnicien) et Olivier (sous-préfet). Lieutenant de vaisseau, membre du yacht club de France. Administrateur du Royal Topsy (restaurant 11, place de la Madeleine, Paris)(1920) — participation du Crédit industriel algérien —, et de l'Omnium de l'hôtellerie française (1924), fondateur du Comité foncier (agence immobilière, 11, place de la Madeleine), (dissolution : La Loi, 22 juillet 1944). Commandeur de la Légion d'honneur en 1952 comme président de l'académie de Marine.

⁶ Julien Thibaud (1857-1926) : fondateur du Crédit agricole et commercial algérien (1903), membre du conseil d'une quinzaine de sociétés. Voir encadré :

Conseil municipal d'Alger (*L'Écho d'Alger*, 13 avril 1922)

......

Une longue discussion s'engage entre MM. Paoli et Pasquier-Bronde sur l'achèvement de deux immeubles dont un situé boulevard Bon-Accueil, appartenant à la Société des grands hôtels, et le second rues Lazerge et Géricault à Bab-el-Oued.

On demande la garantie légale de la ville qui permettra l'emprunt par l'office d'un crédit de 510.000 francs pour l'achèvement de ces deux immeubles à loyer qui procureraient vingt trois appartements à la population.

On discute ferme sur le capital et les annuités à engager.

MM. Paoli et Pasquier-Bronde maintiennent respectivement leurs chiffres. Pour M. Paoli, l'office fait une affaire correcte et normale rue Lazerge, mais il n'en est pas de même boulevard Bon-Accueil, avec la Société des grands hôtels. M. Pasquier-Bronde est d'un avis contraire.

Finalement, on disjoint le vote sur les deux immeubles.

Les conclusions du rapport visant l'immeuble du boulevard Bon Accueil sont adoptées par 14 voix contre 12 et une abstention.

On va passer au vote pour les conclusions qui concernent l'immeuble de la rue Lazerge, mais M. Paoli demande au rapporteur si le dit immeuble ne comprendra pas un dispensaire anti-tuberculeux. Sur la réponse affirmative de M. Pasquier-Bronde, une nouvelle discussion s'engage sur les inconvénients qu'il y aurait à installer ce dispensaire dans un immeuble où séjourneront plusieurs locataires de la classe ouvrière. M. Pasquier-Bronde indique que deux entrées distinctes seront aménagées et qu'il n'y aura aucun danger de contamination.

M. Paoli dit que les microbes ne distinguent pas les entrées.

MM. le docteur Fuster, Barrucand, Tamzali et Arnassan sont également d'avis qu'il y a lieu de prendre de sévères mesures d'hygiène à cet égard.

M. Ardoino s'étonne que M. Paoli soulève en séance la question hygiène, ce qu'il ne fit pas en commission quand le projet fut examiné.

Finalement, les conclusions du rapport visant l'immeuble des rues Lazerge et Géricault sont renvoyées à la commission d'hygiène.

Il est 18 heures 45; il reste vingt-quatre dossiers à examiner, mais le quorum faisant défaut, la séance est levée.

210

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD S.A. frse au capital de 2 MF. Siège social : ALGER, Hôtel Continental. (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 1.049-1.050)

Conseil d'administration

composé de 3 à 11 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 10 actions. VINSON (Jules)[et non VINCENT], à Alger; pdt; GUIAUCHAIN (Pierre), à Alger; adm. délégué; BÉARD DU DÉZERT (O.), 112, bd de Courcelles, Paris; FOURNIER (Charles), 3, r. Marceau, Alger; LAFFONT (Raymond), à Marseille; MALGLAIVE (Henri de), Télemly, Alger;

POLIGNAC (Charles de), Bordj Polignac, Bouzaréa, Alger; DE SÉRIGNY [Aymard], à Alger; TALANDIER (Henry), à Alger; THIBAUD (Julien), à Alger; TINÉ (Jules), 7, r. Jules-Ferry, Alger.

Commissaire aux comptes

CORNU (Georges), 29, r. d'Isly, Alger; LAGUERRE, à Alger, suppl.

Objet. — L'achat et l'exploitation de l'hôtel Continental, à Alger, et tous hôtels et immeubles destinés ou pouvant être destinés à cet usage, etc.

Capital social. — Capital originaire : 1,55 MF. Porté par l'AGE du 11 mars 1921 à 2 MF divisés en 2.000 act. de 1.000 fr., dont 1.300 libérées d'un quart à la souscription et 700 act. d'apport entièrement libérées.

BILAN AU 31 MAI 1921 (en fr.)

ACTIF	
Espèces en caisse	15.982 50
Fds déposés en banque	203.808 45
Actionnaires	133.500 00
Débiteurs	13.403 75
Économat	5.669 50
Cave	42.451 35
Immeubles et améliorations	
Hôtel: 1.496.999 25	
Autier 136.000 00	1.542.999 25
Matériel et mobilier : 690.116 20	
Cautionnements: 1.355 00	
Frais de constitution 75.759 90	
Fds de commerce 1 00	767.218 10
	<u>2.725.032 90</u>
PASSIF	
Capital actions	2.000.000 00
Créance hyprothécaire	450.000 00
Créanciers	44.684 35
Profits et pertes	230.348 55
	2.725.032 90

NÉCROLOGIE Aymard de Sérigny (*Le Sémaphore algérien*, 5 juillet 1922)

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. de Sérigny, directeur de la Compagnie générale transatlantique, à Alger.

Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord Société anonyme au capital de 2.000.000 francs Siège social : Hôtel Continental, Alger

Assemble générale ordinaire du 28 novembre 1922 (*La Dépêche algérienne*, 10 novembre 1922)

Messieurs les actionnaires de la Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, Hôtel Continental, le 26 novembre courant, à 16 h.

Ordre du jour

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1921-22;
- 2° Rapport du commissaire aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1921-22 et fixation des bénéfices
- 4° Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 1921-22 ;
 - 5° Ratification de la nomination d'un administrateurs [MORIN DE LINCLAYS];
 - 6° Quitus à donner à un administrateur décédé et au conseil en fonctions ;
- 7° Nomination d'un commissaire aux comptes et fixation de son indemnité. Nomination d'un commissaire suppléant ;
- 8° Autorisation à donner aux administrateurs en exécution de l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

_

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD S.A. frse au capital de 2 MF. Siège social : ALGER, Hôtel Continental. Registre du commerce : ALGER, nº 5.382. Adresse télégraphique : Hôtel Continental, Alger (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 1.014-1.015)

Conseil d'administration composé de 3 à 11 membres français, nommés p. 6 ans, propriétaires de 10 actions.

VINSON (Jules), 1, r. Charras, Alger; pdt; GUIAUCHAIN (Pierre), 4, r. Bourlon, Alger; adm. délégué; BÉARD DU DÉZERT (O.), 112, bd de Courcelles, Paris; FOURNIER (Charles), 3, r. Marceau, Alger; LAFFONT (Raymond), à Marseille; MALGLAIVE (Henri de), Télemly, Alger; MORIN DE LINCLAYS ⁷, 4, bd de la République, Alger ; POLIGNAC (Charles de), Bordj Polignac, Bouzaréa, Alger ; TALANDIER (Henri), Hôtel de l'Oasis, bd de la République, Alger ; THIBAUD (Julien), 5, r. Charras, Alger ; TINÉ (Jules), 5, r. Jules-Ferry, Alger.

Commissaire aux comptes CORNU (Georges), 29, r. d'Isly, Alger.

Capital social. — 2 MF, divisé en 2.000 act. de 1.000 fr. chacune, dont 700 d'apport entièrement libérées. À l'origine, 1.550.000 fr.; porté en 1921 au chiffre actuel.

BILAN AU 31 MAI 1923 (en fr.)

ACTIF	
Espèces en caisse	8.193 55
Fonds déposés en banque	112.126 35
Débiteurs divers	29.746 45
Cave	49.353 45
Économat	5.363 55
Literie	45.156 25
Vaisselle et verrerie	13.853 05
Frais à courir	14.086 20
Cautionnements déposés	2.345 00
Immeubles et améliorations	
Hôtel	1.533.050 00
Autier	149.908 20
Avances p. achèvement immeuble Autier	214.286 10
Fds de commerce	1 00
Matériel et mobilier d'expl.	677.965 70
Frais de constitution	12.815 35
	<u>2.868.249 20</u>
PASSIF	
Capital actions	2.000.000 00
Rés. légale	4.913 50
Dettes envers les tiers	
Exigibles	91.094 55

 $^{^7}$ Morin de Linclays : directeur de la Compagnie générale transatlantique et de la Société des voyages et hôtels nord-africains (SVHNA) à Alger

À terme	450.000 00
Amortissement sur matériel et mobilier	124.428 30
Profits et pertes	
Report de l'ex. 1921-1922	11.725 30
Ex. 1922-1923	182.087 55
	<u>2.868.249 20</u>

Société des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord (*La Journée industrielle*, 24 janvier 1925)

Alger. 22 janvier. — L'assemblée ordinaire, tenue récemment, au siège social, hôtel Continental. à Alger Télemly. a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, se soldant par un bénéfice de 266.282 fr. 39, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 50.181 fr. 20.

Le dividende a été fixé à 60 fr. et le solde de 38.374 fr. 62 reporté à nouveau. Le rapport du conseil signale que des agrandissements considérables ont été effectués ; ils seront terminés pour la saison 1924-1925.

SOCIÉTÉ DES VOYAGES ET HOTELS NORD-AFRICAINS (La Journée industrielle, 10 avril 1925) (Les Annales coloniales, 14 avril 1925) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SVHNA.pdf

Les apports de la Compagnie générale transatlantique comportent notamment... 330 actions de la Société des grands hôtels de l'Afrique du Nord...

_

SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DE L'AFRIQUE DU NORD S.A. frse au capital de 2 MF. Siège social : ALGER, Hôtel Continental. Registre du commerce : ALGER, nº 5.382. (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.048-1.049)

> Conseil d'administration Commissaire aux comptes

Idem.

BILAN AU 31 MAI 1925 (en fr.)

ACTIF	
Espèces en caisse	4.932 80
Espèces en banque	4.686 65

Débiteurs divers	20.887 67
Cave	63.738 37
Économat	3.229 82
Literie	73.405 70
Vaisselle et verrerie	19.491 69
Automobiles	30.228 50
Cautionnements déposés	3.454 50
Crédit national hôtelier	500 00
Immeubles, hôtel et agrandissements	2.696.674 05
Ex-immeubles Autier, achat et achèvement	666.806 86
Fonds de commerce	1 00
Matériel et mobilier.	998.279 93
Valeurs à amortir	1 00
	<u>4.586.318 60</u>
PASSIF	
Capital actions	2.000.000 00
Rés. légale	27.331 96
Fonds de prévoyance	118.595 12
Banques	86.861 90
Fournisseurs et créanciers	345.266 42
Impôts restant à payer	26.400 00
Créance hypothécaire	450.000 00
Effets à payer	805.000
Ex. 1920-1921	69.011 60
Ex. 1921-1922	30.493 65
Ex. 1922-1923	28.923 65
Ex. 1923-1924	60.849 86
Ex. 1924-1925	90.600 17
Amortissement sur immeuble hôtel	50.000 00
Profits et pertes	
Report solde des ex. antérieurs	38.374 62
1921-1922	11.725 30
Ex. 1924-1925	303.746 20
	<u>4.586.318 60</u>
	1

Société des grands hôtels de l'Afrique du Nord Siège social Hôtel Continental, Alger (L'Écho d'Alger, 25 septembre 1927)

Les actionnaires de la Société des grands hôtels de l'Afrique du Nord, dont le siège social est à Alger, hôtel Continental, boulevard Camille Saint-Saëns, sont convoqués en assemblée générale ordinaire à Paris, au siège social de la Société des voyages et hôtels nord-africains, rue Aubert, n° 6 *bis*, pour le mercredi 12 octobre 1927, à 14 heures.

.....

L'« ALGÉRIA » A ÉTÉ OFFICIELLEMENT INAUGURÉ AVANT-HIER par Ed. B. (L'Écho d'Alger, 19 janvier 1928)

Mardi, à 8 heures du soir, dans les salons de l' « Algéria », M. [Élisée] Sabatier, président du conseil d'administration de ce nouvel hôtel, en faisait les honneurs à de nombreux invités qui, bientôt, prirent place dans l'immense salle de restaurant où se trouvaient, avec les touristes déjà habitués de l'établissement qui n'a pourtant ouvert ses portes que le 1er janvier, beaucoup de représentants de la haute société algéroise.

Ceux de nos lecteurs qui ont fréquenté l'hôtel Continental auront grand peine à reconnaître celui-ci en l'hôtel « Algéria » dont on doit l'extraordinaire transformation à la Société des grands hôtels nord-africains [sic : de l'Afrique du Nord] et qui est devenu, grâce à des animateurs convaincus, un luxueux palace où les styles berbère, maure et « arts décoratifs » se marient d'agréable façon pour composer un ensemble original et fort attrayant.

On comprend que ceux qui l'ont conçu aient tenu à le faire admirer ; on comprend aussi que tous ceux qui, à un titre quelconque s'intéressent au développement du tourisme nord-africain aient tenu à venir les féliciter.

Souffrant, M. le gouverneur général n'avait pu accompagner madame Bordes qui avait pris place à la table d'honneur, avec M. le secrétaire général du gouvernement et madame Causeret, Madame et M. Sabatier, M. Jules Cuttoli, M. le préfet d'Alger et madame Mathieu, M. le directeur de l'Agriculture et Madame Brunel, et M. Billiard.

Aux autres tables avaient pris place : madame et M. Vinson ; madame et M. l'intendant général Lévy ; M. Rouzaud ; M. Tarting ; M. Marcel Bordes ; M. Lefebvre-Paul.

Madame et M. Boulogne, madame et M. de Polignac, madame et M. Pierre Guiauchain, MM. Berlureau et Coudray.

Madame et M. Laffont, madame et M. Lucien Perrier, madame et M. Jacques Guiauchain, madame et M. Morin de Linclays, madame et M. Jourdain, le commandant de Lafargue, M. Vidal, M. Gorse, M. Fournier, madame et M. Regnault, mademoiselle et M. Catalano, madame et M. Atwater, madame et M. Talandier.

Le menu fut fort apprécié pendant que l'orchestre Demanche entraînait dans la grande salle de nombreux couples ou que, sous les projecteurs, les danseurs A. Gayane et S. Derujinsky se faisaient applaudir en de fort élégantes exhibitions.

Au champagne, M. Sabatier, président du conseil d'administration de l'hôtel Algéria, prit la parole et, après un préambule plein d'humour, remercia au nom du conseil d'administration de la Société des grands hôtels de l'Afrique du Nord les dames dont les splendides toilettes rehaussaient l'éclat de cette première manifestation, M. le gouverneur général Bordes, dont il souhaite le prompt rétablissement, et M. le secrétaire général Causeret, de l'intérêt qu'ils ont bien voulu manifester à l'initiative de

la société. Il remercie également les représentants de l'administration, du commerce, de l'agriculture, des compagnies de transport et de la presse qui ont bien voulu accepter son invitation.

C'est ensuite à tous les artisans qui ont travaillé à faire de l'Algérie un véritable palace que va son témoignage de gratitude et notamment à MM. Jacques Guiauchain, architecte, et au commandant Lafargue, qui donna à la décoration une note très personnelle.

Après avoir dit sa gratitude pour ses collaborateurs du conseil d'administration, MM. Vinson, Boulogne et Morin de Linclays, il souhaita longue vie et prospérité à l'Algéria qui collaborera, avec ses prédécesseurs au bon renom de l'hôtellerie française en Algérie, cette hôtellerie que M. Dal Piaz tient à faire toujours plus accueillante aux touristes, éléments de la prospérité nationale.

Très simplement, M. Jean Causeret remercia M. Sabatier, au nom du gouverneur général, et lui dit la gratitude de ses convives.

— Ce que vous avez fait, dit-il, est le gage de ce que vous pouvez faire.

L'hôtellerie et la cuisine française sont les vrais ambassadeurs de la patrie. En attirant ici de nombreux étrangers, en les charmant par votre bon accueil dans ce cadre riant, vous développez l'essor du pays, et alors que vous nous avez remercié de vous avoir apporté notre sympathie, c'est nous qui vous devons de la gratitude pour la belle œuvre que vous avez accomplie.

Et comme il est d'usage, après une réunion de ce genre, de porter un toast, je ne ferai que résumer la pensée dominante de toutes vos initiatives en prononçant, au moment, de lever mon verre, ce seul mot : « France ».

Ces deux allocutions furent très applaudies.

Peu après, les invités de la Société des grands hôtels nord-africains *[sic : de l'Afrique du Nord]* se retrouvaient dans les salons où l'on pouvait admirer de fort jolies toiles de M^{||e|} Meryem Paris, bien dans la note, ou au bar américain si originalement aménagé en gourbi saharien.

Ils conserveront de leur soirée un agréable souvenir et la conviction que les touristes que la Compagnie transatlantique attire de plus en plus nombreux en Afrique du Nord y recevront un accueil. digne de celui auquel ils sont accoutumés dans les plus somptueux palaces.



L'INAUGURATION DE « L'ALGÉRIA » (*L'Écho d'Alger*, 19 janvier 1928)

Le franc succès de cette inauguration est dû, pour une part importante, à la perfection des installations d'électricité de l'hôtel.

Ces dernières sont l'œuvre des Établissements Ad. LEROLLE et Cie, 28, boulevard Carnot, à Alger.

MONDANITÉS (*L'Écho d'Alger*, 6 février 1929)

Liste des voyageurs descendus à l'hôtel Algeria, du 25 janvier au 3 février :

M. Klauder et famille, de Philadelphie; Mme et M. Jean Rénier, de Liège; M. Scott Alexandre, de Cork (Angleterre); Mrs Henderson Alice, de Londres; M. Ravage Maurice, de Nantes; Mme de Bioncourt, de Metz (France); M. Faucheur Marcel, de Lille; Mrs Brodie Mary, de New-Jersey (U.S.A.); Mrs Merrill, de New-York; M. Moffly Charles, de Philadelphie; Mrs Draper Martha, de New-York; M. et Mme Lesage Julien, de Paris; Miss Iselin Suzanne, de New-York; Mme et M. Van Eslande, de Paris; M. Bindley Edwards, de Pitisburg; M. Soupiset Ch., de Paris; M. Paulus René et famille, de Paris; Mme Febvrel et famille, de Paris; baron Van Hougland et baronne, de La Haye; M. Van Stockum et Mme, Hollande; Mme Lambert Marguerite, Le Touquet; M. Mc Clatchey et Mme, Marion (U.S.A.); M. Grever et Mme, New-York (U.S.A.); M. Luze, de Paris; M. Walter Simmons, de New-York (U.S.A.); M. John Watt, de Toronto (Canada); Colonel French et Mme, de Bullington (Angleterre); Mme Nicoll Edith, de Londres; M. Witton Alf., de New-York; M. de Sousmarez et Mme, de Calais; Mme Chalfant et famille, de Pittsburg (U.S.A.); M. Blachette de Lesseps et Mme, de Marseille;

⁸ René Paulus (1877-1931) : du Domaine d'El-Hannser et de la Société industrielle du liège, à Bougie.

M^{me} Livingston, de Londres; M. et M^{me} Mills Edwards, de Londres; M^{me} Murphy Mary, de New-York; M. et M^{||e} Ponsard Pierre, de Paris; M. Lorsch Edwards, de New-York; M^{me} et M. Miller, de New-York; M^{me} Mead Eleonor, de New-York; M. Jeanne Léon, de Hudson (U.S.A.); Mrs Seton, de New-York; Mrs Coman, de New-York; M. Mac Donough et Mme, de New-York ; M. Stix Otto, de New-York ; M^{me} la comtesse de Heringha, de La Haye; misses Mac Cready, de New-York; Mrs Thompson Edith, de New-York; Mme et M. Millon Yondorf, de Chicago; M. Tuckerman et Mme, de Paris; Mme Melrose Hilda et son fils, de Sidney ; Mme et M. Buchanan, de Glasgow ; M. Sterba Emile, de Tchécoslovaquie ; M^{me} et M. Couturier Robert, de Lyon ; M. Sapcote William, de Birmingham; M. Wallach Léo, de Paris; M. Dreyfus George, de New-York; M. Pitman Alfred et Mme, de Bath (Angleterre); Mme et M. Darne Georges, de Saint-Étienne; M^{me} et M. Leese Clark, de Manchester; M. Andrews Gustav, de Milkauwee ; M. Kiel August et famille, de New-York ; miss Christal Francette, de Glasgow; Mrs Edwards Katerine, de Pittsburg; Mme et M. Bringham, de Londres; Mme et M. Phillips Richard, de Londres ; M^{me} et M. Misselbrook Frank, de Southampton ; Mme et M. Harlow Francis, de Kent; M. Ineichen Frank, de Muri (Suisse); M. le docteur Abt, de Wholen (Suisse); M. Hanhart Pierre 9, du Havre; M. Pranzel, de Tchécoslovaquie.

necosiovaquie.

DES AMÉRICAINS SONT VENUS par PIERRE-EDMOND (L'Écho d'Alger, 2 février 1931)

Le train était arrivé en retard, car vous le savez, quelques jours de tempête ont abîmé les voies ferrées ; le ciel gris pommelé au sud et qui, au nord, tournait à l'encre, faisait prévoir une journée désagréable ; la mer paraissait tellement nerveuse que, passant devant les cuirassés anglais désespérément accrochés à leurs amarres, le grand paquebot « France » ne devait pas tarder à quitter le port et à aller se promener dans la baie, afin d'éviter de briser les siennes trop près de la gare maritime.

C'était, en somme, une très mauvaise journée, ce que nous avons coutume d'appeler « un sale temps » et l'inconscient désir que nous avons tous de ne montrer l'Algérie que sous son plus bel aspect me faisait regretter que cette journée de samedi ait été choisie par M. le ministre Ricard¹⁰ pour faire visiter Alger à une caravane de touristes américains. D'autant plus que ceux-ci étaient précisément des directeurs d'agences de voyages, c'est-à-dire les personnalités les mieux qualifiées pour nous envoyer la clientèle des États-Unis et du Canada.

Ils étaient arrivés le matin par ce train paresseux qui, ayant fait l'école buissonnière, les avait empêchés d'assister à la réception prévue pour eux au conseil municipal ; ils se promenaient dans nos rues assombries par des nuages maussades et c'était le propre paquebot sur lequel ils devaient prendre place hier, qu'ils avaient vu se méfier des incartades d'une mer menaçante.

Quelle impression devaient-ils avoir?

Ce ne sont certes pas les paroles de bienvenue cordiale que leur dit, au palais d'été, M. le gouverneur Carde, ni le verbe souriant de M. Ricard, les recevant à l'hôtel Algéria,

⁹ Pierre Hanhart (Mulhouse, 7 septembre 1899) : petit-fils de Théodore Hanhart (1840-1920), négociant en coton à Mulhouse et ancien administrateur de la Société cotonnière de l'Indo-Chine* à Haïphong. Fils de Georges Hanhart, négociant en coton au Havre, administrateur de La Désirade* aux Antilles (1920), et d'Hélène Van Caulaert-Kœchlin. Auteur en 1935 d'un rapport optimiste sur la rentabilité des cotons nord-africains.

¹⁰ Joseph-Honoré Ricard (1880-1948) : ancien ministre de l'agriculture (1920), administrateur de la Cie générale transatlantique, président de la Société des voyages et hôtels nord-africains (SVHNA).

au nom de la Société des grands hôtels nord-africains, qui pouvaient leur démontrer le bleu du ciel, le calme de l'atmosphère, le scintillement du soleil sur les eaux calmées.

N'ayant qu'une journée à passer à Alger, ils devaient se dire- :

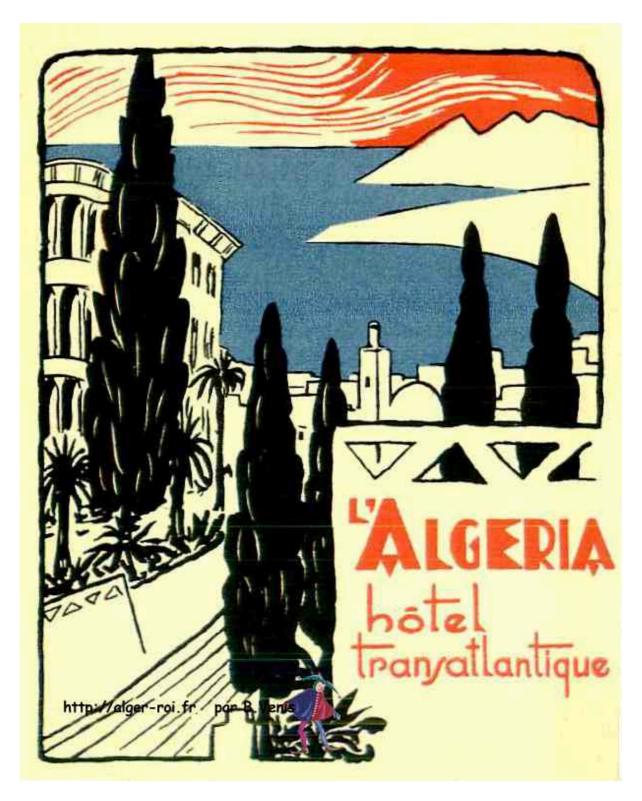
— C'est çà?

Et j'en était navré quand j'eus, samedi soir, la bonne fortune de passer auprès d'eux quelques instants dans la gaieté du cadre à la fois oriental et confortable de l'hôtel Algéria.

Ils avaient pour la plupart, par un souci de politesse internationale, dont on ne peut que leur savoir gré, abandonné les rigueurs du régime sec.

Groupés autour de M. Ricard, de M. le directeur du tourisme Maris, de M. le président Vinson, de M. le président de la Fédération des syndicats d'initiative Lefevre-Paul, de M. le président du Syndicat d'initiative Hannedouche, de M. le directeur des Chemins de fer de l'État Rouzaud, de M. Maria, représentant M. Jourdain, directeur du P.-L.-M., de M. Morin de Linclays, directeur de la Compagnie transatlantique, de M. Simon, directeur [de la Société] des [voyages et] hôtels nord-africains, et du commandant de La Fargue, animateur incomparable des agapes touristiques, ils dégustaient avec satisfaction les excellents « Kebir » de M. Frédéric Lung et les remarquables « Staouéli-Trappe » de M. Borgeaud.

Peu bavards avec leurs voisins journalistes pour cette déplorable raison que nous pratiquions tous fort mal la langue américaine et qu'ils entendaient difficultueusement le français, ils surent cependant nous dire, en termes non équivoques, que les vins d'Algérie leur paraissaient infiniment supérieurs aux mixtures fabriquées à domicile, en leur pays, avec des raisins secs et du sucre.



Évidemment c'était déjà un résultat heureux de ce voyage d'études.

Je craignais qu'il fut le seul. Il n'en était rien.

La cuisine de l'hôtel Algéria les charmait.

- Quelle différence avec la cuisine américaine, nous disaient-ils, et comme cela nous change des éternels *beefsteak, rumsteck* et *mutton shop*.
- « La France, par son sens de la nourriture, ses vins, son champagne, ses liqueurs est un admirable pays. »
 - Même quand il fait mauvais temps ? Me hasardai-je à dire.

Ils se mirent à rire.

— Depuis ce matin, on nous parle du mauvais temps, répondirent-ils. Mais pour nous, c'est un temps splendide. Savez-vous qu'il doit y avoir en ce moment quarante centimètres de neige à New-York? Ici, la température est délicieuse, et s'il pleut un peu, vous avez la ressource du dancing et le charme de l'orchestre dans ce beautiful hôtel. Non, je vous assure, nous ne trouvons pas le temps mauvais, comme vous le dites, et nous avons vu des choses tout a fait belles dans votre grande ville. Votre gouverneur est un homme fort aimable et nous comprenons qu'il veuille attirer ici les touristes de chez nous.

Son palais d'été est une merveille et le palais d'hiver, que nous avons visité, est une vieille chose absolument intéressante. Nous sommes tous absolument enchantés de ce voyage, surtout de l'Algérie où l'on se rend compte que c'est un pays de businessmen. Le Maroc ? C'est bien, oui, c'est fort pittoresque, mais c'est encore un peu jeune. Marrakech, Rabat, Meknès, Fez, c'est very nice, mais Alger c'est mieux.

- Même sans le soleil?
- Oh! vous savez, le soleil, ce n'est pas tout à fait nécessaire pour faire apprécier l'agrément d'une grande ville. Le climat, ici, est bon, doux agréable et il y a du mouvement, de la vie intense. C'est curieux que vous n'ayez pas un métro.

J'interrompis là mon interview collective, M. Ricard venait de se lever et, en un speetch plein d'humour, regrettait à son tour l'inclémence du temps.

Quand il eut terminé et que furent traduites ses paroles, M. Knight, en lui répondant, reproduisit presque mot pour mot ce que m'avaient dit mes voisins : « Les journées sombres n'ennuient pas les Américains, ils savent apprécier la douceur d'un climat qu'ils trouvent idéal et la saveur de vos produits ».

Et ma foi, quand quelques instants après, je regardais mes jeunes confrères trotter avec quelques jolies Américaines venues avec la croisière et dont la gaité faisait plaisir à voir, je pensais que c'était sans doute nous qui avions tort de nous plaindre. En enfants gâtés par le soleil, nous ne voudrions que lumières et sourires du ciel. Ceux qui viennent de loin nous prouvent que ce que nous avons vaut mieux que nous pensons, et nous aurions tort de ne pas profiter de la bonne impression qu'ils ont d'un Alger même maussade.

Aussi, après avoir félicité M. le ministre Ricard d'avoir montré aux directeurs d'agences américaines de voyages une partie des beautés touristiques de l'Afrique du Nord, lui avons-nous demandé de nous envoyer beaucoup de clients.

Et j'ai l'impression que ce n'est pas seulement par politesse qu'ils ont promis mais surtout parce qu'ils étaient enchantés de ce qu'ils ont vu sous le ciel que nous nous obstinons à déplorer.